PROCÉDURES RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE CONCURRENCE

COMMISSION EUROPÉENNE

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.9175 — Total/Chevron Denmark)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2019/C 53/04)

1. Le 1er février 2019, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Total Holdings USA. Inc. («Total») (États-Unis),

— Chevron Denmark Inc. («Chevron Denmark») (États-Unis), appartenant au groupe Chevron.

Total acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle exclusif de l'ensemble de Chevron Denmark.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Total est un producteur et fournisseur d'énergie international intégré, qui exerce des activités dans chaque secteur de l'industrie pétrolière et gazière, tant en amont (hydrocarbures, développement et production) qu'en aval (raffinage; produits pétrochimiques; produits chimiques de spécialité; négoce et transport de pétrole brut et de produits pétroliers; commercialisation). Cette entreprise est également présente dans les secteurs des énergies renouvelables et de la production d'électricité,

— Chevron Denmark est une entreprise spécialisée dans la prospection et la production de pétrole brut et de gaz naturel dans les eaux danoises de la mer du Nord.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.9175 — Total/Chevron Denmark

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique, par télécopieur ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Fax +32 22964301

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).